



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 février de l'An Deux Mille Vingt Et Un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/02/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence

Pouvoirs : Christelle DREANO, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
CLEMMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : André GUILLEMOT

Délibération N° DE 03-2021

Objet : Subvention d'équipement des Communautés de Communes de l'Ouest Cornouaille au SIOCA-MOS modèle d'occupation des sols

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Le SIOCA fédère quatre communautés de Communes : Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

Le SIOCA fait le constat qu'aujourd'hui aucun outil ne permet de répondre précisément à la question de la consommation foncière et à celle du renouvellement urbain dans les opérations d'aménagement. La limitation de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, traduite dans le projet de SRADDET de la région Bretagne, suit la trajectoire nationale visant le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2040. Cette question fait aujourd'hui largement débat au sein des collectivités bretonnes et implique un suivi précis, périodique et partagé à l'échelle régionale de l'occupation des sols.

A l'échelle de l'ouest Cornouaille, le déploiement du MOS (modèle d'occupation du sol) s'inscrit dans l'objectif de rendre cohérent les politiques locales en matière de foncier, et s'avère utile dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du SCoT ouest Cornouaille.

L'objectif est de disposer d'un outil commun et partagé à l'échelle bretonne, cornouaillaise et Ouest cornouaillaise, ce qui permettra de renforcer la sécurité juridique des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLH) tout en garantissant une méthode d'analyse des consommations foncières harmonisée.

La plus-value du MOS pour le territoire :

- **Un outil d'aménagement et d'aide à la décision :**
 - Se donner les moyens d'observer l'évolution du territoire ;
 - Mesurer et analyser ses mutations ;
 - Planifier les politiques publiques d'aménagement urbain et de protection de l'environnement ;
- **Une opportunité pour :**
 - Répondre aux grands enjeux de l'aménagement tout en protégeant l'environnement : Zéro Artificialisation nette, objectif de zéro consommation foncière du SRADDET à l'horizon 2040 ;

- Savoir où construire les nouveaux logements ;
- Déterminer les secteurs à densifier ;
- Protéger plus finement les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue.
- **Disposer d'un outil commun pour les documents de planification :**
 - Une même méthode pour l'ensemble des PLU ;
 - Une plus grande cohérence à l'échelle du SCoT ;
 - Facilité pour évaluer l'atteinte des objectifs du SCoT, des PLU et du PLH ;
 - Un outil pour l'optimisation du foncier économique

Le coût du MOS s'établit ainsi :

Montants HT

Acteur	Km ²	Coût 2020		Coût 2021	
		Adhésion au consortium	Coût initial photo-interprétation (PIAO*) 2008 et 2018	Participation QCD et ADEUPa	Coût effectif photo-interprétation (PIAO) 2008 et 2018
QCD		5 000,0 €	- €	4 166,7 €	
ADEUPa		- €	- €	19 226,5 €	
SIOCA	670	- €	17 950,0 €	- €	8 508,2 €
SCoT de l'Odet	610	- €	16 500,0 €	- €	7 903,7 €
SCoT de CCA	380	- €	13 800,0 €	- €	8 444,9 €
Total	1 660	5 000,0 €	48 250,0 €	23 393,2 €	24 856,8 €

A l'échelle du SIOCA, le coût est de 8508,20 €, une fois les subventions déduites (QCD et ADEUPa). Une subvention d'équipement est demandée par le SIOCA sur la base de la clé de répartition validée par le comité syndical du SIOCA, via les délibérations du 15 décembre 2020 et du 26 janvier 2021, à savoir la surface en km² de chacun des EPCI (50%) et leur population DGF (50%). La participation financière des collectivités adhérentes du SIOCA est donc répartie de la manière suivante :

Nom de la Collectivité	Montant de la subvention (HT)	Montant de la subvention (TTC)
Douarnenez Communauté	1 500	1 800
CC Cap-Sizun Pointe du Raz	1 906	2 287,20
CC Haut Pays Bigouden	2 179	2 614,80
CC Pays Bigouden Sud	2 923	3 507,60
TOTAL	8 508,20 €	10 209,84 €

Vu la commission urbanisme du 25 janvier 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} février 2021,

Il est proposé :

- D'allouer une subvention d'équipement de 1 800 € au SIOCA pour couvrir le coût de mise en œuvre du Modèle d'Occupation du Sol.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 20 février 2021,

Le Président,
Philippe AUDURIER

